

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2639

29 octobre 2008

### SOMMAIRE

<b>AFD Le Pouzin A S.à r.l.</b> .....	<b>126644</b>	<b>Glenelg Investments S.à r.l.</b> .....	<b>126669</b>
<b>Alternative Approach SICAV</b> .....	<b>126670</b>	<b>GSLP I Offshore B S.à r.l.</b> .....	<b>126659</b>
<b>Analix Luxembourg S.A.</b> .....	<b>126667</b>	<b>Institut Financier Européen S.A.</b> .....	<b>126665</b>
<b>Andaes S.à r.l.</b> .....	<b>126670</b>	<b>Invex Properties S.A.</b> .....	<b>126628</b>
<b>Ava Luxembourg</b> .....	<b>126667</b>	<b>Les Eoliennes SA</b> .....	<b>126671</b>
<b>Ava Luxembourg</b> .....	<b>126667</b>	<b>Lester Holding S.A.</b> .....	<b>126629</b>
<b>BM Finances</b> .....	<b>126627</b>	<b>Locapress S.A.</b> .....	<b>126668</b>
<b>Brantano Luxembourg S.A.</b> .....	<b>126626</b>	<b>Lodestone Management Consultants S.A.</b> .....	<b>126666</b>
<b>Brondi Finanziaria S.A.</b> .....	<b>126672</b>	<b>Logtex S.A.</b> .....	<b>126672</b>
<b>Caudan S.A.</b> .....	<b>126647</b>	<b>Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS</b> .....	<b>126629</b>
<b>Central European Growth IV S.C.A., SI- CAR</b> .....	<b>126656</b>	<b>New African Frontiers S.A.</b> .....	<b>126630</b>
<b>DLJ Mojito Luxco 2 GP</b> .....	<b>126663</b>	<b>New SubVCST Luxembourg III</b> .....	<b>126626</b>
<b>Dory 4 S.à r.l.</b> .....	<b>126669</b>	<b>Panker Invest S.à r.l.</b> .....	<b>126670</b>
<b>È Blue S.A.</b> .....	<b>126648</b>	<b>Parkway GP S.à r.l.</b> .....	<b>126641</b>
<b>Ellerston Global Equity Managers (Luxem- bourg) S.à r.l.</b> .....	<b>126669</b>	<b>Parness S.A.</b> .....	<b>126655</b>
<b>Ema S.A.</b> .....	<b>126666</b>	<b>Preventest Luxembourg S.A.</b> .....	<b>126668</b>
<b>Ema S.A.</b> .....	<b>126666</b>	<b>Sal. Oppenheim Construction S.à r.l.</b> ....	<b>126628</b>
<b>Engcap Lux MCD 1, S.à r.l.</b> .....	<b>126629</b>	<b>S.E.I.M. S.A.</b> .....	<b>126671</b>
<b>Engcap Lux MCD 2, S.à r.l.</b> .....	<b>126658</b>	<b>Spix</b> .....	<b>126642</b>
<b>EVERTON (Soparfi) G.m.b.H.</b> .....	<b>126639</b>	<b>Spix Chemie S.A.</b> .....	<b>126642</b>
<b>Gatin Lux</b> .....	<b>126630</b>	<b>Tango Mobile S.A.</b> .....	<b>126671</b>
<b>GEAF International 2 Sàrl</b> .....	<b>126649</b>	<b>Tango Services S.A.</b> .....	<b>126668</b>
<b>G.E.S. Gestion Événement &amp; Spectacle, Event &amp; Show Management S.A.</b> .....	<b>126639</b>	<b>Telles Holding S.à r.l.</b> .....	<b>126627</b>
<b>G Force S.A.</b> .....	<b>126666</b>	<b>Vivinest SA</b> .....	<b>126672</b>

**Brantano Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 55.152.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Brantano Luxembourg s.a. tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2008 à 10.00 heures à Ettelbruck*

L'assemblée des actionnaires accepte la démission de Monsieur Joris BRANTEGEM, né le 18/04/1964 à Aalst (B) et demeurant à B-9260 Serskamp, Eetgoedstraat 1, de son poste d'administrateur délégué et d'administrateur avec effet au 30 septembre 2008.

L'assemblée des actionnaires accepte également la démission au 30 septembre 2008 des administrateurs suivants:

- la société BEVAN S.p.r.l., administrateur, ayant son siège social à B-9310 Baarddegem, Zwanenneststraat 2, inscrite sous le numéro d'entreprise 0870 668 139 auprès du registre de personnes morales Dendermond;
- Madame Christine VERMEERSCH, administrateur, née le 28/03/1960 à Nieuwpoort (B) et demeurant à B-9890 Semmerzake, Stokmeers 8;

A l'unanimité sont nommés aux postes d'administrateurs:

- Monsieur Stefaan VAN WEYENBERGH, né à Moorsel (B) le 23/05/1961 et demeurant à B-9310 Moorsel, 77 Kapittelstraat;
- Monsieur Nico BON DROIT, né à Gent (B) le 21/01/1977 et demeurant à B-9820 Merelbeke, 7/B Roskamstraat.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Conformément à l'article 5 des statuts et l'article 60 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires de la société ainsi que la représentation de la société à Monsieur Stefaan VAN WEYENBERGH, qui portera le titre d'administrateur délégué et qui pourra engager valablement la société par sa seule signature.

Son mandat se terminera également à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Ettelbruck, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008132650/832/34.

Enregistré à Diekirch, le 14 octobre 2008, réf. DSO-CV00135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080155031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**New SubVCST Luxembourg III, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 111.586.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique*

L'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé décide de résigner, avec effet au 17 septembre 2008, Monsieur Kevin M. Schwartz, avec adresse professionnelle au 950 Tower Lane, Suite 1150, Foster City, 94404 California (U.S.A.) de sa fonction de gérant unique.
- L'associé unique décide de pourvoir au poste de gérant unique, Monsieur Saul Aeron Fox, avec adresse professionnelle au 950 Tower Lane, Suite 1150, Foster City, 94404 California (U.S.A.), avec effet au 17 septembre 2008.

Le gérant a été élu pour une durée indéterminée.

*Pour New SubVCST Luxembourg III*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008132990/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02872. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**BM Finances, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8421 Steinfort, 2, rue de Hagen.  
R.C.S. Luxembourg B 50.197.

L'an deux mil huit, le six octobre.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «BM FINANCES (RC B no 50.197), avec siège social à L-8421 Steinfort, 2, rue de Hagen, constituée suivant acte notarié du 9 janvier 1995, publié au Mémorial C numéro 246 du 7 juin 1995,

La société est représentée par ses associés:

- 1) Monsieur Claude BARRE, retraité, né à La Roche sur Yon, le 11 avril 1940, demeurant à F-57680 Corny s/Moselle, 12, rue du Fond des Prés,
- 2) Monsieur Olivier BARRE gérant de société, né le 3 septembre 1970 à F Metz, demeurant à F- 57680 Corny-sur-Moselle, 4, rue du Clos de Beva, agissant en nom personnel
- 3) La société à responsabilité limitée «OC FINANCES S.ar.l.», avec siège à L- 3835 Schifflange, 39, rue d'Esch, (RC B No 130.364), constituée suivant acte notarié du 2 juillet 2007, ici représentée par son gérant, Monsieur Olivier BARRÉ, préqualifié.

Les comparants ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

- 1) Mise en liquidation la société à responsabilité limitée «BM FINANCES».
- 2) Nomination de Monsieur Claude BARRÉ, préqualifié, en tant que liquidateur.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus et nécessaires pour procéder utilement à la liquidation de la société en se conformant aux prescriptions statutaires et pour autant que de besoins aux prescriptions légales en la matière.

- 3) Décharge est donné au gérant de la société.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent quarante euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: BARRÉ O., BARRÉ C., D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 07 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12586. - Reçu: douze euros EUR 12.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 octobre 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008132642/207/38.

(080154865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**Telles Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 123.292.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008133035/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05323. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Invox Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.782.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 septembre 2008 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

*a) administrateurs:*

- Monsieur Mario Badinotti, homme d'affaires, demeurant à San Isidro-Lima (Pérou), Avenida Aurelio Miroquesada, 164
- Monsieur Gianangelo Paolo Tizzoni, homme d'affaires, résidant à Puerto Varas (Chili), Lomas Panoramicas, Parcela 9
- Monsieur Giancarlo BADINOTTI, homme d'affaires, demeurant à I -20136 Milan (Italie), Via Vittadini, 5
- Monsieur Alfonso RIZO PATRON, homme d'affaires, demeurant à Lima (Pérou), Jacinto Lara 212 #201, San Isidro, Lima 27.

*b) commissaire aux comptes:*

- Monsieur Riccardo Garbagnati, docteur en droit, demeurant à Milan (Italie), Viale Lazio, 24. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2013.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2008132653/535/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**Sal. Oppenheim Construction S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 141.421.

—  
Suite à la convention de cession de parts sociales, signée en date du 2 septembre 2008, entre:

SAL. OPPENHEIM Jr. & Cie S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.492,

et

SAL. OPPENHEIM ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT S.A, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.098,

l'actionariat de la société SAL. OPPENHEIM CONSTRUCTION S.à r.l. se compose comme suit:

- SAL. OPPENHEIM ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.098.

Détenant 100 parts sociales.

*Pour la Société*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008132985/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 130.059.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Markus Hottenrott a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société sus-mentionnée avec effet au 13 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

*Pour Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder SICAV-FIS*

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliaire*

Christie Lemaire-Legrand

Référence de publication: 2008132993/13/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05222. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Lester Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 54.600.

—  
*Auszug aus der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 27.02.2008*

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Roland Eduard Wyss, geboren am 25.08.1948 in Hubersdorf, Schweiz, berufsansässig in Städtle 27, FL-9490 Vaduz ernannt.

Das Mandat des neuen Verwaltungsratsmitglieds endet mit der Gesellschafterversammlung welche über das Geschäftsjahr 2008 befindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27.02.2008.

*Für die Gesellschaft*

PKF Weber & Bontemps

Unterschriften

Référence de publication: 2008132996/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07699. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Engcap Lux MCD 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.119.

—  
La société prend acte du changement d'adresse des gérants de type B, Monsieur Olivier Dorier et Monsieur Stewart Kam-Cheong, du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Munsbach, le 11 septembre 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un Gérant*

Référence de publication: 2008133093/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07045. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Gatin Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-8826 Perle, 3, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 117.104.

*Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 26 juin 2008*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

a) L'Assemblée constate que le mandat d'administrateur de la société Gatin & cie a cessé à la date du 28 mars 2008. Il est donc procédé à son remplacement avec effet rétroactif au 28 mars 2008 par Madame Annick GATIN, domiciliée à B-6951 BANDE, rue du Sausset, 4 B.

Le mandat d'administrateur ainsi confié à Madame Annick GATIN se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

f) L'assemblée décide du remplacement du Commissaire aux Comptes Monsieur Stephan MOREAUX par Fiduciaire Internationale S.A., dont le siège est établi à L-1470 Luxembourg, route d'Esch, 7 et représentée par son Administrateur-Délégué Stephan MOREAUX.

Le mandat du Commissaire aux Comptes débutera avec la mission relative aux comptes clôturés au 31 décembre 2008 et se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale S.A.  
route d'Esch, 7, L-1470 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008133083/1004/25.

Enregistré à Diekirch, le 8 octobre 2008, réf. DSO-CV00059. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080155480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**New African Frontiers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.583.

In the year two thousand and eight, on the fifth day of the month of May, at 10 a.m.,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company "New African Frontiers S.A.", registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 93.583, hereafter referred to as "the Company", incorporated by a deed enacted on April 8, 2003, by the above-mentioned notary, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated June 6, 2003, Nr. 618.

The extraordinary general meeting is presided by Mr. Aloyse MAY, lawyer, residing at Bridel.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg.

These two individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I.- According to the attendance list, the shareholder representing the full amount of the share capital of EUR 2.700.000.- (two million seven hundred thousand euros) is present or validly represented at the meeting. The meeting thus is validly held without convening notice and can validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Acknowledgment of the Agreement signed between PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L. (hereafter "PEG") , a company existing under the laws of Lebanon, having its registered office at Camille Chamoun Blvd, Antoine Gharios Center, 2nd floor, P.O. Box 116-5183 Beirut, Lebanon, PA.FIN.ALIMENTARE SRL (hereafter "PA. FIN") , a company existing under the laws of Italy, having its registered office at Galleria Brancaloneo 2, 35137 Padova, and ARINNA SRL (hereafter "ARINNA") a company existing under the laws of Italy, having its registered office at Via Roma 4 - 35040 Vighizzolo d'Este PD, on 21 December, 2007.

2. Annulment of all Class B and C shares and transformation of all Class B and C shares into Class A shares and subsequent annulment of all Class A shares that are transformed into one single category of ordinary shares.

3. Acknowledgment of the resignation of all Class B and Class C directors and of the Class A director, Mr Carlos Alberto Pereira; subsequent annulment of all the Class A, B C directorships; diminishment of the number of directors and appointment of one new director.

4. Acknowledgment of the modification of the shareholders' register.

5. Global modification of the articles of association of the Company.

6. Miscellaneous.

The meeting of the shareholders having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders' meeting acknowledges that an Agreement has been signed between PEG, PA.FIN and ARINNA on December 21, 2007 whereby:

- PA.FIN sold 102.600 (hundred and two thousand six hundred) of its Class B shares to PEG,
- ARINNA sold its 27.000 (twenty-seven thousand) Class C shares to PEG.

As a consequence, PEG holds all the Class A, B and C shares of the Company and becomes the sole shareholder of the Company.

*Second resolution*

The shareholders' meeting decides to annul all Class B and C shares and to transform all Class B and C shares into Class A shares.

In order to simplify the shareholdership, the shareholders' meeting decides to annul then all existing Class A shares that are transformed into one single category of ordinary shares with a nominal value of EUR 10 each.

As a consequence, PEG holds all the 270.000 (two hundred seventy thousand) ordinary shares representing the entire subscribed and paid-up capital of the Company.

*Third resolution*

The shareholders' meeting acknowledges the resignation of all Class B and Class C directors and of the Class A director, Mr Carlos Alberto Pereira as of February, 29, 2008 and decides to annul all the Class A, B and C directorships so that the Company will have a board of directors without any reference to any class of shares.

The shareholders' meeting decides to diminish the number of directors to three (3) and appoints as new director Mr Khalil Nisser, employee residing at Horstsebaan, 18, 2900 SCHOTEN, Belgium, so that the new board of directors of the Company will be the following:

- Mr. Michael NISSER, Chairman,
- Mr. Mahmoud NESR, Director,
- Mr. Khalil NISSER, Director.

*Fourth resolution*

The shareholders' meeting acknowledges that the shareholders' register of the Company has been duly modified in order to register the new changes occurred in the Company's capital.

*Fifth resolution*

The shareholders' meeting decides to globally modify the Company's articles of incorporation that shall be the following :

**New articles of incorporation of the company**

**Title I - Form - Name - Object - Duration - Registered office**

**Art. 1. Form.** A public limited company (société anonyme) is hereby constituted, governed by the law applicable to such companies and more particularly by the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended ('the Law'), and by the present Statutes ('the Company').

**Art. 2. Name.** The name of the Company shall be NEW AFRICAN FRONTIERS S.A.

**Art. 3. Object.** The object of the Company shall be to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in all kinds of Luxembourg or foreign companies or other entities and, by means of participations, contributions, purchases, options or by any other means, to acquire any securities, guarantees, rights, interests, patents and licences or any other instrument evidencing ownership which the Company may consider fit, and more generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, wholly or in part, under such conditions as the Company may consider appropriate without taking advantage of the Act of July, 31, 1929 on Holding Companies.

The Company may also take part in, attend or participate in any transactions, including those of a financial or commercial nature, grant to any company or entity associated in any way with the Company in which it has a direct or indirect

financial interest or any other interest, any assistance, loan, advance, surety or guarantee, and to borrow or raise funds in any manner whatsoever and to guarantee repayment of any sum borrowed.

Finally, the Company may take any action and undertake any operations relating directly or indirectly to its object in order to facilitate the attainment thereof.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an indeterminate period.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company shall be in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors passed in accordance with the Statutes.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of shareholders conducting its proceedings in accordance with the conditions laid down for amendments of the Statutes.

The Company may open offices or branches in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

## Title II - Capital - Shares

**Art. 6. Capital.** The capital of the Company shall be EUR 2.700.000 (two million seven hundred thousand euros) divided into 270.000 (two hundred and seventy thousand) ordinary shares of a nominal value of EUR 10 (ten euros) each, fully subscribed for.

All the shares shall be bearer or registered shares. A share register shall be kept by the Company and shall indicate at least the name and address of each shareholder, the number of shares held by each and, where appropriate, the date of each transfer.

The authorised capital shall be EUR 5.000.000 (five million euros) and shall be composed of 500.000 (five hundred thousand) shares of a nominal value of EUR 10 (ten euros) each.

The capital of the Company and the authorised capital, where appropriate, may be increased all reduced by resolution of an extraordinary general meeting of shareholders conducting its proceedings in accordance with the conditions laid down for amendments to the Statutes.

Moreover, pursuant to Article 32(3) of the Law, the board of directors is authorised for a renewable period of five years ending on May 5, 2013 to increase the capital of the Company, within the limits of the amount of the authorised capital and those laid down by the Statutes, and to amend the Statutes accordingly. The board of directors shall have the widest powers to determine the conditions and arrangements for the issue, subscription and paying up of the new shares, which shall be issued with or without share premium and paid up by contributions in kind or in cash, or by any other means determined by the board of directors. The board of directors is specifically authorised to proceed with such issues without granting the existing shareholders a pre-emptive right to subscribe for the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any director, executive or any other authorised person the power to record the contributions and to receive payment in respect of shares representing all or part of the increase of capital within the framework of the authorised capital.

**Art. 7. Voting rights.** Each ordinary share shall confer an identical voting right and each shareholder shall enjoy voting rights proportionate to the ordinary shares held by him.

**Art. 8. Indivisibility of shares.** The shares shall be indivisible vis-à-vis the Company, which shall recognise only one owner of each share.

**Art. 9. Transfer and repurchase of shares.** The shares of the Company shall be freely transmissible and may be repurchased in accordance with the conditions laid down by the Law and in particular Article 49-8 of the Law.

## Title III - Administration

**Art. 10. Appointment of directors.** The Company shall be managed by a board of directors comprising at least three members.

No director need be a shareholder of the Company. The directors shall be appointed for a renewable period which may not exceed 6 (six) years by resolution of the general meeting of shareholders representing more than 50% (fifty per cent) of the capital of the Company. The remuneration of the director or directors, if applicable, shall be determined in the same way.

However, if a post of director falls vacant, the remaining directors may co-opt another director to fill the vacant post until the next general meeting is held in accordance with the Law.

A director may be removed, with or without just grounds, at any time by resolution of the general meeting of shareholders representing more than 50% (fifty per cent) of the capital of the Company.

**Art. 11. Powers of the directors.** The board of directors shall have the widest powers to carry out all acts necessary or relevant to attainment of the object of the Company. All powers not expressly reserved by the Law or by the Statutes to the general meeting of shareholders shall be vested in the board of directors.

The Company shall be bound by the single signature of the Chairman or by the joint signature of two directors.

The board of directors may, for a specified period, delegate its power or powers for specific tasks to one or more ad hoc agents, who need not be shareholders or directors of the Company. The board of directors shall determine the powers and remuneration (if any) of the agents, the period of their appointment and any other detailed arrangements or conditions applicable to their mandate.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company in the context of such day-to-day management may be delegated to one or more directors, executives or agents, who need not be shareholders, or directors of the Company. A delegation in favour of a member of the board of directors shall be subject to prior approval by the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Board of directors.** The board of directors may choose from amongst its members a Chairman, who shall chair all meetings of the board of directors. In the absence of the Chairman, the board of directors may be chaired by a director who is present and is appointed for that purpose.

The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director or shareholder of the Company, who shall be responsible for keeping minutes of meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by the President or at the request of two directors.

The convening notice setting out the items on the agenda, the time and place of the meeting, shall be given to all the directors at least 24 hours in advance, except where each of the directors waives that procedure, or where all the directors are present or represented.

Each director may take part in the meetings of the board of directors by appointing another director to represent him in writing or by any other adequate means of communication. A director may represent more than one director.

Any director may take part in a meeting of the board of directors by telephone, video-conference or by any other appropriate means of communication enabling all the directors taking part in the meeting to hear each other at the same time. Such participation shall be deemed to be equivalent to physical participation.

A meeting of the board of directors shall be duly held regardless of the purpose thereof if, at the commencement thereof, at least one-half of the total number of directors is present in person or represented.

The decisions of the board of directors shall be validly adopted by a resolution approved at a duly held meeting of the board of directors of the Company by the vote of at least one-half of the directors present and represented who voted and did not abstain.

The proceedings of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the Chairman or by two directors. Copies of or extracts from such minutes shall be signed by the Chairman or by two directors.

**Art. 13. Responsibility of the directors.** No director shall assume personal responsibility regarding the commitments duly entered into by him in the name of the Company in the context of his functions as director of the Company and in accordance with the Statutes; as a representative of the Company, he shall be responsible only for the execution of his mandate.

#### **Title IV - General meeting of shareholders**

**Art. 14. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, failing which by shareholders representing at least 20 per cent (20%) of the capital of the Company.

Written convened notices for a general meeting setting out the agenda must be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, indicating the time and place of the meeting, with the exception of the annual general meeting, for which the convening notices must be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days before the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting and declare that they have been duly apprised of the agenda for the meeting, the general meeting may be held without a prior convened notice.

Any shareholder may arrange to be represented and take part in at any general meeting by appointing in writing a third party as a proxy, who needs not be a shareholder of the Company.

The resolutions of the general meeting of shareholders shall be validly adopted by the vote of shareholders representing more than 50% (fifty per cent) of the capital of the Company. If that quorum is not attained at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

At such second meeting, resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

However, resolutions to amend the Statutes may be passed only by a resolution adopted by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented and provided that at least 50% (fifty per cent) of the capital of the Company is represented. If the last-mentioned condition is not fulfilled, a second meeting shall be convened in accordance with the conditions laid down by the Law.

A general meeting of shareholders which is to give a decision on approval of the accounts for the last preceding financial year of the Company shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the Tuesday of the third week of March at 3 P.M. or on the following day if that day is a holiday.

The minutes of general meetings of shareholders shall be signed by the Chairman, or his replacement if appropriate, and by the scrutineer or scrutineers of the meeting and by any shareholders who so request.

#### **Title V - Financial year - Accounts of the company - Profits - Audit**

**Art. 15. Financial year.** The financial year of the Company shall commence on 1 January and end on 31 December each year

**Art. 16. Annual accounts.** Every year, at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit and loss account and the annex thereto in accordance with the Law. All the foregoing, together with the annual accounts, shall then be submitted to the annual general meeting of shareholders.

15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, any shareholder may consult the balance sheet and the profit and loss account at the registered office of the Company, and also the documents mentioned in Article 73 of the Law.

**Art. 17. Profits.** The positive balance of the profit and loss account, after deduction of expenses, costs, depreciation, charges and provisions, as approved by the general meeting of shareholders, shall represent the net profit of the Company.

Each year, five per cent (5%) of the net profit shall be appropriated to the statutory reserve. Such appropriation shall cease to be compulsory when the statutory reserve attains one-tenth of the capital of the Company, but must be resumed at any time until that percentage is fully re-established.

The remaining profit shall be appropriated by a resolution of the shareholders representing more than 50% (fifty per cent) of the capital of the Company, deciding upon its distribution to the shareholders in proportion to the number of shares held by them, the carrying forward thereof or the placing thereof in a distributable reserve.

**Art. 18. Interim dividends.** Notwithstanding the foregoing, the board of directors may decide, in a manner consistent with the conditions laid down by Article 72-2 of the Law, to pay interim dividends before the close of the current financial year on the basis of a statement of account drawn up by the board of directors, which must show that sufficient funds are available for such distribution, it being understood that the funds to be distributed may not exceed the amount of the profits achieved since the last financial year, plus any profits carried forward and distributable reserves, but less any losses carried forward and sums to be appropriated to a reserve established in accordance with the Law or the Statutes.

**Art. 19. Statutory auditor.** Supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors, whether or not shareholders, who shall perform their duties until the date of the annual general meeting of members following their appointment. However, their period of office may be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds laid down in Article 215 of the Law are reached the Company shall entrust the verification of its accounts to one or more Company auditors designated by resolution of the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may, however, appoint a Company auditor at any time.

The supervision of the Company need not be entrusted to one or more statutory auditors if one or more company auditors are appointed.

#### **Title VI - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20. Dissolution.** Dissolution of the Company shall be decided upon by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders under the conditions laid down for amendment of the Statutes. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of a shareholder.

A sole shareholder of the Company may decide to dissolve the Company and to proceed to liquidate it by assuming for his own account all the assets and liabilities of the Company, whether known or unknown.

**Art. 21. Liquidation.** The liquidation of the Company shall be undertaken by one or more liquidators appointed by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders acting in accordance with the conditions laid down for amendment of the Statutes, and that resolution shall determine their powers and remuneration. At the time of closure of the liquidation, the assets of the Company shall be allocated to the shareholders in proportion to the number of shares held by them.

No further point being on the agenda, the meeting is closed at 10:30 AM.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le cinq mai à 10.00 heures,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société "New African Frontiers S.A.", immatriculée auprès du registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 93.583, ci-après la «Société», constituée suivant acte reçu le 8 avril 2003 par le prédit notaire, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 6 juin 2003, No 618.

L'assemblée est présidée par Maître Aloyse MAY, avocat, résidant à Bridel.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Ces deux individus forment le bureau de l'assemblée.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par les mandataires dûment autorisés des actionnaires et par les membres du bureau et le notaire restera attachée au présent procès-verbal.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, l'actionnaire représentant l'intégralité du montant du capital social de EUR 2.700.000.- (deux millions sept cent mille euros) est présent ou valablement représenté à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les sujets portés à l'ordre du jour.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Information sur le contrat signé le 21 décembre 2007 entre PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L (ci-après «PEG») , société de droit libanais, ayant son siège social à Camille Chamoun Blvd, Antoine Gharios Center, 2nd floor, P.O. Box 116-5183 Beirut, Liban, PA. FIN. ALIMENTARE SRL (ci-après "PA.FIN") , une société de droit italien, ayant son siège social à Galleria Brancaloneo 2, 35137 Padova et ARINNA SRL (ci-après "ARINNA") une société de droit italien ayant son siège social à Via Roma 4 - 35040 Vighizzolo d'Este PD.

2. Annulation de toutes les actions de la classe B et C et transformation de toutes les actions de la classe B et C en actions de la classe A et annulation subséquente de toutes les actions de la classe A pour une seule catégorie d'actions ordinaires.

3. Information sur la démission de tous les administrateurs de la classe B et C et de la démission de l'administrateur de la classe A, Mr Carlos Alberto Pereira; annulation subséquente de toutes les classes A, B C administrateurs; diminution du nombre d'administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur.

4. Modification du registre des actionnaires.

5. Refonte générale des statuts de la Société

6. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires prend acte du contrat signé le 21 décembre 2007 entre PEG, PA.FIN et ARINNA aux termes duquel il a été conclu que:

- PA.FIN vend ses 102.600 (cent deux mille six cents) actions de la classe B à PEG,

- ARINNA vend ses 27.000 (vingt-sept mille) actions de la classe C à PEG.

En conséquence, PEG détient l'ensemble des actions A, B et C de la Société et devient actionnaire unique de la Société.

*Seconde résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'annuler toutes les actions de la classe B et C et de les transformer en actions de la classe A.

En vue de simplifier l'actionnariat de la Société, l'assemblée décide alors d'annuler toutes les actions existantes de la classe A qui sont transformées en une seule catégorie d'actions ordinaires avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Par voie de conséquence, PEG détient l'ensemble des 270.000 (deux cent soixante-dix mille) actions ordinaires représentant l'intégralité du capital souscrit et émis de la Société.

*Troisième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission de tous les administrateurs de la classe B et C et de la démission de l'administrateur de la classe A, Mr Carlos Alberto Pereira avec effet au 29 février 2008, et décide d'annuler toutes les classes A, B C administrateurs, de diminuer le nombre des administrateurs pour le porter à trois (3) et de nommer un nouvel administrateur Monsieur Khalil NISSER, employé, demeurant à Horstsebaan, 18, 2900 SCHOTEN, Belgique, de sorte que le nouveau conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

Mr. Michael NISSER, Président,

Mr. Mahmoud NESR, Administrateur,

Mr. Khalil NISSER, Administrateur.

#### Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires prend acte de la modification du registre des actionnaires qui prend en considération les modifications intervenues.

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide la refonte globale des statuts de la Société en vue de leur donner la tenue suivante:

### Nouveaux statuts de la société

#### Titre I<sup>er</sup> - Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par le droit applicable à ce type de société et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est NEW AFRICAN FRONTIERS S.A.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société jugera opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La Société pourra également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement, sans toutefois vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### Titre II - Capital - Actions

**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 2.700.000,- (deux millions sept cent mille euros), divisé en 270.000 (deux cent soixante-dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune entièrement souscrites.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne au moins le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre des actions qu'il détient et, le cas échéant, la date de chaque transfert.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros et sera composé de 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital social et le capital autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

De plus, conformément à l'article 32(3) de la Loi, le conseil d'administration est autorisé pour une durée renouvelable de cinq ans se terminant le 5 mai 2013, à augmenter le capital social, dans les limites du montant du capital autorisé et des Statuts, et à modifier les Statuts en conséquence. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour déterminer les conditions et modalités d'émission, de souscription et de libération des nouvelles actions, qui seront émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, ou de toute autre manière déterminée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans accorder aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, dirigeant ou tout autre personne autorisée le pouvoir de constater les apports et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

**Art. 7. Droits de vote.** Chaque action ordinaire confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels aux actions ordinaires qu'il détient.

**Art. 8. Indivisibilité des actions.** Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire par action.

**Art. 9. Transfert et rachat des actions.** Les actions de la Société sont librement cessibles et sont rachetables aux conditions fixées par la Loi et notamment l'article 48 de la Loi.

### **Titre III - Administration**

**Art. 10. Nomination des administrateurs.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Les administrateurs sont nommés pour une période renouvelable ne pouvant excéder 6 (six) ans par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. La rémunération, le cas échéant, du ou des administrateurs sera déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, avec ou sans justes motifs, à tout moment par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

**Art. 11. Pouvoirs des administrateurs.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est liée par la signature unique de son Président ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. La délégation à un membre du conseil d'administration est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Conseil d'administration.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue quel qu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins la moitié du nombre total des administrateurs.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents et représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 13. Responsabilité des administrateurs.** Aucun administrateur n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat

### **Titre IV - Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 14. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, à défaut par les actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion, à l'exception de l'assemblée générale annuelle pour laquelle les convocations doivent être envoyées par lettre recommandée au moins 21 (vingt et un) jours avant l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires sont valablement adoptées par vote des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une résolution prise par au moins les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés et pour autant qu'au moins cinquante pour cent (50%) du capital social est représenté. Si cette dernière condition n'est pas remplie, une deuxième assemblée est convoquée dans les conditions fixées par la Loi.

Une assemblée générale des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes du dernier exercice social clos de la Société doit être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le mardi de la troisième semaine du mois de mars à 15 heures ou le lendemain si ce jour est un jour férié.

Les minutes des assemblées générales d'actionnaires sont signées par le président, ou le cas échéant son remplaçant, et le(s) scrutateur(s) de l'assemblée et les actionnaires qui le demandent.

#### **Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit**

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16. Comptes annuels.** Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de profits et pertes ainsi que leur annexe conformément à la Loi, l'ensemble, avec les comptes annuels, est alors soumis à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, chaque actionnaire peut consulter le bilan et le compte de pertes et profits au siège social de la Société ainsi que des documents mentionnés à l'article 73 de la Loi.

**Art. 17. Bénéfices.** Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social, décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

**Art. 18. Dividendes intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider, en respectant les conditions de l'article 72-2 de la Loi, de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social en cours sur base d'un état comptable établi par le conseil d'administration duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant de bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve constituée conformément à la Loi ou aux Statuts.

**Art. 19. Audit.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaire(s) ou non, qui exerceront leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant son/leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes si un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises sont nommés.

## Titre VI - Dissolution - Liquidation

**Art. 20. Dissolution.** La dissolution de la Société est décidée par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires dans les conditions requises pour la modification des Statuts. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

L'actionnaire unique de la Société peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en reprenant à son compte tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

**Art. 21. Liquidation.** La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires dans les conditions requises pour la modification des Statuts, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les actifs de la Société seront attribués aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte en original.

Signé: A. MAY, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 mai 2008, Relation: LAC/2008/18539. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008132305/211/494.

(080154874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

### G.E.S. Gestion Événement & Spectacle, Event & Show Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 67.237.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement tenue en date du 6 octobre 2008 à Steinfort*

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement de la société anonyme GES S.A. procède à la modification suivante:

1. L'Assemblée Générale décide de remplacer le Commissaire aux Comptes Monsieur Patrick Dehez par la société PRISMA CONSULTING S.A.R.L., ayant son siège social à Beim Schlass, 3, L-8058 Bertrange, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour G.E.S. GESTION EVENEMENT & SPECTACLE, EVENT & SHOW MANAGEMENT S.A.

VO CONSULTING LUX

4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

Bureau d'expertise comptable

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008133077/1427/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05375. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

### EVERTON (Soparfi) G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 142.234.

#### STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den siebten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch,

Sind erschienen:

Die Gesellschaft "BECK GROUP Ltd", mit Sitz in Tortola/Road Town (British Virgin Islands), Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3469, eingeschrieben im Registrar of Corporate Affairs unter der Nummer BVI 1479534,

vertreten durch Ihren einzigen Direktor, die Gesellschaft "IMPASTO Ltd", mit Sitz in 103 Sham Peng Tong Plaza Victoria, Mahe, Seychelles,

vertreten durch Herrn Grigorij GINZBURG, Geschäftsmann, geboren am 5. Januar 1959 in Riga (Lettland), wohnhaft in D-10719 Berlin (Deutschland), Lietzenburger Strasse, 68,

hier vertreten durch Herrn Romain ZIMMER, Buchhalter, wohnhaft in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht, nach "ne varietur" Paraphierung durch den Komparanten und den Notar gegenwärtiger Urkunde begebogen verbleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Und ersucht den unterzeichneten Notar die Satzungen einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

**Art. 1.** Die Unterzeichnete und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung auf jede Art und Weise an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, die Verwaltung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften. Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

**Art. 3.** Die Gesellschaft führt den Namen "EVERTON (Soparfi) G.m.b.H."

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend-fünfhundert (12 500) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig (125) Euro.

Diese Anteile wurden alle gezeichnet von der Gesellschaft "BECK GROUP Ltd", vorgeannt.

Die Gesellschafterin erklärt und anerkennt, dass die vorerwähnten Anteile von ihr voll einbezahlt worden sind und sich in der Gesellschaftskasse befinden.

**Art. 7.** Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bestimmungen, abgeändert werden.

**Art. 8.** Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

**Art. 9.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

**Art. 10.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben gegenüber Dritten die weitgehendsten Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten.

**Art. 13.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Gesellschaftsversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember dieses Jahres.

**Art. 16.** Am eindundreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn und Verlustrechnung.

**Art. 17.** Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 18.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 20.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat die Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Grigorij GINZBURG, Geschäftsmann, geboren am 5. Januar 1959 in Riga (Lettland), wohnhaft in D-10719 Berlin (Deutschland), Lietzenburger Strasse, 68.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

#### *Schätzung der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausend (1 000) Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Zimmer, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 8 octobre 2008. Relation: DIE/2008/9013. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents.

0,5 % 62,50 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 14. Oktober 2008.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2008131916/234/97.

(080154154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

#### **Parkway GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.969.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008133108/7241/11.

(080155558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Spix, Société Anonyme,  
(anc. Spix Chemie S.A.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 53.943.

L'an deux mille huit, le premier octobre,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPIX CHEMIE S.A., ayant son siège social à L-2134, Luxembourg, 54, rue Charles Martel,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 53.943,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 13 février 1996,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 6 mai 1996, numéro 228, page 10.928.

L'assemblée est présidée par Monsieur Anthony Guillaume Thierry COLLARD.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nora GRUNDOVA

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Joëlle WURTH.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination sociale de la dite société pour la nouvelle dénomination «SPIX» SA et modification subséquente de la l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SPIX» SA. Cette société aura son siège à Luxembourg. Sa durée est illimitée.»

2.- Révocation de l'actuel commissaire aux comptes, savoir la société anonyme ACCOUNT & MANAGEMENT FIDUCIAIRE SA avec effet au jour des présentes avec décharge pour la gestion effectuée depuis le jour de sa nomination à ce jour.

3.- Nomination de la société à responsabilité limitée ABH FIDUCIAIRE Sàrl, succursale de ABH FIDUCIAIRE Sàrl, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.601, en qualité de commissaire aux comptes avec effet au jour des présentes et pour une durée indéterminée.

4.- Révocation des administrateurs actuels à savoir:

Madame Béatrice HERBAY, demeurant à B-5590 CINEY

Monsieur Roberto VENTURI, demeurant à B-1410 WATERLOO, 475 Chaussée de Bruxelles,

avec effet au jour des présentes en sa qualité d'administrateurs de la dite société, avec pleine et entière décharge pour leur gestion effectuée du jour de leur nomination jusqu'au jour des présentes.

5.- Nomination en qualité d'administrateurs de la dite société avec effet au jour des présentes de

Monsieur Anthony Guillaume Thierry COLLARD, né le 24 juin 1974 à Bruxelles-Uccle (Belgique), demeurant à B-1050, BRUXELLES, 78, avenue Armand Huysmans

Madame Nora GRUNDOVA, née le 5 juin 1975 à Most (République Tchèque), demeurant à CZ-15 600, PRAGUE, 499, Zitavskeho,

6. Confirmation du mandat de Madame Joëlle WURTH en tant qu'administrateur et ce également pour une durée indéterminée.

7.- Nomination en qualité d'administrateur-délégué de la dite société avec effet au jour des présentes de Monsieur Anthony Guillaume Thierry COLLARD, né le 24 juin 1974 à Bruxelles-Uccle ( Belgique), demeurant à B-1050, BRUXELLES, 78, avenue Armand Huysmans pour une durée indéterminée.

La société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires.

8.- Changement de l'objet social et par conséquent changement de l'article 2 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet social la recherche, la création, la réalisation, la distribution et la diffusion de brevets en matière artistique et autre, de même que la production artistique en général, tel que la production de films, de musiques, de photos etc. ainsi que toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet et pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet."

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de changer la dénomination sociale de la dite société pour lui conférer dorénavant la dénomination de «SPIX» SA.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de changer l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SPIX» SA. Cette société aura son siège à Luxembourg. Sa durée est illimitée.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale révoque à l'unanimité des voix l'actuel commissaire aux comptes, à savoir la société anonyme ACCOUNT & MANAGEMENT FIDUCIAIRE SA, établie et ayant son siège social à L-8705, USELDANGE, 18, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 106.983 et lui donne décharge pour la gestion effectuée depuis le jour de sa nomination jusqu'au jour des présentes.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de nommer la société à responsabilité limitée ABH FIDUCIAIRE Sàrl, succursale de ABH FIDUCIAIRE Sàrl, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.601 à la fonction de commissaire aux comptes et ce avec effet au jour des présentes et pour une durée indéterminée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale révoque à l'unanimité des voix avec effet au jour des présentes en leur qualité d'administrateurs de la dite société:

Madame Béatrice HERBAY, demeurant à B-5590 CINEY

Monsieur Roberto VENTURI, demeurant à B-1410, WATERLOO, 475, chaussée de Bruxelles.

Pleine et entière décharge leur est accordée pour leur gestion effectuée depuis le jour de leur nomination jusqu'au jour des présentes.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de nommer en qualité d'administrateurs avec effet au jour des présentes et pour une durée indéterminée:

Monsieur Anthony Guillaume Thierry COLLARD, né le 24 juin 1974 à Bruxelles-Uccle (Belgique), demeurant à B-1050, BRUXELLES, 78, avenue Armand Huysmans

Madame Nora GRUNDOVA, née le 5 juin 1975 à Most (République Tchèque), demeurant à CZ-15 600 PRAGUE, 499, Zitavskeho,

*Septième résolution*

L'assemblée générale confirme à l'unanimité des voix le mandat de Madame Joëlle WURTH en qualité d'administrateur et ce pour une durée indéterminée.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de nommer en qualité d'administrateur-délégué de la dite société avec effet au jour des présentes de Monsieur Anthony Guillaume Thierry COLLARD, né le 24 juin 1974 à Bruxelles-Uccle (Belgique), demeurant à B-1050, BRUXELLES, 78, avenue Armand Huysmans pour une durée indéterminée.

La société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires.

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de changer l'objet social de la dite société et de changer par conséquent l'article 2 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet social la recherche, la création, la réalisation, la distribution et la diffusion de brevets en matière artistique et autre, de même que la production artistique en général, tel que la production de films, de musiques, de photos etc. ainsi que toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet et pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000.-), frais pour lesquels toutes les parties comparantes s'engagent solidairement à l'égard du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Collard, Grundova, Wurth, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 octobre 2008, Relation: RED/2008/1170. — Reçu douze euros. 12,00.- €.

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 8 octobre 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008131949/7851/132.

(080154422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**AFD Le Pouzin A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.939.

In the year two thousand and eight, on the twenty third of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ArcIndustrial France Developments I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, parc d'Activités Syrdall, L-5365, Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.938 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130, Junglinster,

by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities,

The appearer has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the Sole Shareholder of AFD Le Pouzin A S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, parc d'Activités Syrdall in L-5365, Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.939, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on December 19, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 593 of March 22, 2006.

The articles have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, dated August 26, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 139,375 (one hundred thirty nine thousand three hundred seventy five euro) in order to bring the share capital from its former amount of EUR 1,101,000 (one million one hundred and one thousand euro) to EUR 1,240,375 (one million two hundred forty thousand three hundred seventy five euro), by way of the issue of 1,115 (one thousand one hundred fifteen) new shares with a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, together with a share premium of EUR 83 (eighty three euro).

2. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Management & Accounting Services S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 139,375 (one hundred thirty nine thousand three hundred seventy five euro) in order to bring the share capital from its former amount of EUR 1,101,000 (one million one hundred and one thousand euro) to EUR 1,240,375 (one million two hundred forty thousand three hundred seventy five euro), by way of the issue of 1,115 (one thousand one hundred fifteen) new shares with a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, together with a share premium of EUR 83 (eighty three euro).

*Second resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 139,375 (one hundred thirty nine thousand three hundred seventy five euro) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 139,458 (one hundred thirty nine thousand four hundred fifty eight euro) which is evidenced to the notary by a certificate, of blockage and which shall be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 139,375 (one hundred thirty nine thousand three hundred seventy five euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 83 (eighty three euro) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

ArclIndustrial France Developments I S.à r.l. . . . .	9,923 shares
Total: . . . . .	9,923 shares

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 1,240,375 (one million two hundred forty thousand three hundred seventy five euro), represented by 9,923 (nine thousand nine hundred and twenty-three) shares in registered form with a par value of EUR 125 (one hundred twenty- five euros) each, all subscribed and fully paid up."

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Management & Accounting Services S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at two thousand two hundred euro.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ArclIndustrial France Developments I S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, parc d'Activités Syrdall, L-5365, Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.938,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé; demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci,

La comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'Associée Unique de AFD Le Pouzin A S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, parc d'Activités Syrdall à L-5365, Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.939, constituée suivant un acte du notaire André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 593 du 22 mars 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, prénommé, le 26 août 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 139.375 (cent trente neuf mille trois cent soixante quinze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.101.000 (un million cent un mille euros) à EUR 1.240.375 (un million deux cent quarante mille trois cent soixante quinze euros) par l'émission de 1,115 (mille cent quinze) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, avec une prime d'émission de EUR 83 (quatre vingt trois euros).

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1<sup>er</sup> ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1<sup>er</sup>.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Management & Accounting Services S.à.r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 139.375 (cent trente neuf mille trois cent soixante quinze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.101.000 (un million cent un mille euros) à EUR 1.240.375 (un million deux cent quarante mille trois cent soixante quinze euros) par l'émission de 1.115 (mille cent quinze) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, avec une prime d'émission de EUR 83 (quatre vingt trois euros).

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

*Souscription - Libération*

L'Associée Unique déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 139.375 (cent trente neuf mille trois cent soixante quinze euros) et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 139.458 (cent trente neuf mille quatre cent cinquante huit euros) documenté au notaire par un certificat de blocage et sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 139.375 (cent trente neuf mille trois cent soixante quinze euros) sera affecté au compte capital nominal de la Société,

(ii) un montant de EUR 83 (quatre vingt trois euros) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'Assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

ArclIndustrial France Developments I S.à r.l. ....	9.923 parts sociales
Total: .....	9.923 parts sociales

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 1.240.375 (un million deux cent quarante mille trois cent soixante quinze euros) représenté par 9.923 (neuf mille neuf cent vingt trois) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

126647

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Management & Accounting Services S.à.r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, l'édit mandataire a signé le présent acte avec nous, Notaire.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 septembre 2008, Relation GRE/2008/3847. — Reçu Six cent quatre-vingt-dix-sept euros et vingt-neuf cents.

0,5%: 697,29 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008131940/231/165.

(080154258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**Caudan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 98.879.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 19 septembre 2008 à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 septembre 2008, que:

1. L'assemblée a décidé d'accepter la démission, avec effet immédiat, de la société Grant Thornton Luxembourg de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle a décidé de nommer la société "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.376, à la fonction de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

2. L'assemblée a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Bertram Pohl comme Administrateur de la Société, en date du 9 mai 2008, en remplacement de Monsieur Marc Hayard, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

CAUDAN S.A.

Romain Schmit / François Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008133119/5710/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08443. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**È Blue S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.197.

L'an deux mille huit, le 9 octobre;

Par-devant Maître Christine DOERNER notaire de résidence à Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «È BLUE S.A.», établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER en date du 12 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1344 du 3 juillet 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Modification de l'article 2 des statuts concernant l'objet social.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

*Première et unique résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société en modifiant l'article 2 des statuts, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au grand-duché qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cent vingt euros (720.- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: De Luca, Wesquy, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 14 octobre 2008, Relation: EAC/2008/12859. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 15 octobre 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008131998/209/61.

(080154508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**GEAF International 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 117.206.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of September.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GEAF International 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 117.205 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Raf BOGAERTS, companies' director, residing professionally in 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 19 September 2008.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforementioned, is the sole shareholder of GEAF International 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 117.206, incorporated by a notarial deed on 9 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1562 of 17 August 2006 (the "Company").

The articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 25 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1386 of the 5 June 2008.

The appearing party, represented as aforementioned, representing the entire share capital of the Company takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall to L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to accept the resignation of Mr Olivier Dorier and Mr Stewart Kam Cheong as managers of the Company with effect as of today. The sole shareholder decides to appoint as new managers of the Company:

- Mr Michel de Groote, companies' director, born on 7 June 1954 in Kamina (Congo), with professional address in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;

- Mr Raf Bogaerts, companies' director, born on 31 October 1970 in Lier (Belgium), with professional address in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The sole shareholder confirms the mandate of Mr Wayne Wing Fai Woo, born in Hong Kong (China), on the 19th of July 1979, residing professionally in W1J 5RL London, Farm Street 29 (United Kingdom) as manager of the Company.

The term of office of the managers shall end at the general meeting of the year 2009.

*Third resolution*

The sole shareholder decides to fully restate the articles of the Company to read as follows:

" **Art. 1. Form and Name.** There exists a société à responsabilité limitée under the name of "GEAF International 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company").

**Art. 2. Purpose.** The Company's object is to carry out, in Luxembourg or abroad, industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly connected with the creation, management and financing of any undertakings or companies, as well as the management and development, permanently or temporarily, of its portfolio.

In general, it may take participating interests by any means in any business, undertaking or company or carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 5. Capital.** The Company's share capital is set at one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) each.

**Art. 6. Amendment of the capital.** The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

**Art. 7. Shares.** Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

**Art. 8. Transfer of shares.** If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

**Art. 9. Bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 10. Management.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are appointed. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11. Meetings of the board of managers.** In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority but at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13. Powers of the board of managers.** The board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

**Art. 14. Delegation of powers.** The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the signature of any two managers or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

**Art. 16. General meeting of shareholders or resolutions of the sole shareholder.** Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 17. Decisions.** The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 18. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

**Art. 19. Balance sheet.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 20. Allocation of profits.** Five per cent (5 %) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

**Art. 21. Dissolution, liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 22. Amendments to the Articles of Incorporation.** The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 23. General provisions.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 24. Language.** The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the French version shall prevail."

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 2,000.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder signed together with the notary the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GEAF International 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.205 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 19 septembre 2008.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée actuelle de GEAF International 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.206, constituée suivant acte notarié en date du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1562 du 17 août 2006 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte notarié en date du 25 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1386 du 5 juin 2008.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

#### Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège de la Société de L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

#### Deuxième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de Messieurs Olivier Dorier et Stewart Kam Cheong comme gérants de la Société à partir de ce jour.

L'associée unique décide de nommer comme nouveaux gérants de la Société:

- Monsieur Michel de Groote, administrateur de sociétés, né le 7 juin 1954 à Kamina (Congo), avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
- Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, né le 31 octobre 1970 à Lier (Belgique), avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

L'associé unique confirme le mandat de Monsieur Wayne Wing Fai Woo, né à Hong Kong (Chine), le 19 juillet 1979, demeurant professionnellement à W1J 5RL Londres, Farm Street 29 (Royaume Uni) en tant que gérant.

Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts sans changer l'objet de la Société. Les statuts auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "GEAF International 2 S.à r.l." (la "Société").

**Art. 2. Objet.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ou exécuter toute opération de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L' (les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

**Art. 7. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et a une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

**Art. 8. Transfert de parts.** Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé.** La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont

rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 11. Réunions du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 15. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de deux quelconques gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont

l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 17. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexés aux procès-verbaux.

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 19. Bilan.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

**Art. 20. Répartition des bénéfices.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

**Art. 21. Dissolution, liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement aux nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 22. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 23. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 24. Langue.** Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version française prévaudra.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 2.000.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Signé: Raf BOGAERTS et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008. LAC/2008/38791. — Reçu € 12,- (douze euros).

*Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008132329/7241/371.

(080154684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

#### **Parness S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 76.584.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008133004/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05395. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Central European Growth IV S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.104.

In the year two thousand eight, on the twenty-third day of the month of September.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms Gaëla Conrad, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of "Central European Growth IV Management S.à r.l.", general managing partner (the "GP") of "Central European Growth IV S.C.A., SICAR", a partnership limited by shares (société en commandite par actions) in the corporate form of a venture capital investment company, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, RCS Luxembourg B 132.104 (the "Company"),

by virtue of a power of attorney given by the GP of said Company on 5th September 2008,

which power of attorney, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to record the following statements:

The Company was incorporated on 21 September 2007 under the name of Growth Central Europe IV S.C.A., SICAR with its registered office in Luxembourg, by a deed of the undersigned notary, published in the Memorial C - n ° 2303 on 15 October 2007.

The articles of incorporation of the Company have been modified by a deed of the undersigned notary, on 7 March 2008, published in the Memorial C-n ° 1498 on 17 June 2008.

The Company has now a subscribed and fully paid in capital of EUR 31,000.- (Thirty One Thousand euros) represented by 1 (One) Management share with no par value and 30,999 (Thirty Thousand Nine Hundred Ninety-Nine) class A shares each with no par value.

Article 7.2 of the articles of association of the Company provides for an authorized capital as follows:

"The General Partner of the Company may create additional class of Shares in accordance with the provisions of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, these articles of association and the Memorandum. The authorised share capital of the Company is 50,000,000.- (Fifty Million euros)."

Pursuant to the above mentioned provisions of article 7.2 of the articles of association of the Company, the GP in its decisions taken on 25 August 2008, resolved to increase the capital of the Company by EUR 969,000.- (Nine Hundred and Sixty Nine Thousand euros), in order to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (Thirty One Thousand euros) to EUR 1,000,000.- (One Million euros) by issuing 969,000 (Nine Hundred and Sixty Nine Thousand) new class A shares with no par value and with a subscription price of EUR 1.- (One euro) each.

Thereupon, Ms. Gaëla Conrad, prenamed, acting in its capacity as mandatory of the GP, declares that the GP accepts the subscription of the 969,000 (Nine Hundred and Sixty Nine Thousand) new class A shares with no par value and with a subscription price of EUR 1.- (One euro) each by Buyout CE 2 Beteiligungs-Management GmbH (formerly Buy-Out CE 2 Beteiligungs-Management AG), with registered office at 19-21 Mariahilfer Strasse, 1060 Wien, Austria and registered at the Austrian Trade and Companies register under number 291993 b. In consideration of article 5(2) of the law dated 15 June 2004 relating to investment company in risk capital, the amount subscribed for the new class A shares have been paid up by 5 % (Five percent) which means an amount of EUR 48,450.- (Forty Eight Thousand Four Hundred Fifty euros) by payment in cash by Buy-Out CE 2 Beteiligungs-Management GmbH, prenamed. The justification of such capital subscription by Buy-Out CE 2 Beteiligungs-Management GmbH and of the payment of the aggregate amount of EUR 48,450.- (Forty Eight Thousand Four Hundred Fifty euros) has been given to the undersigned notary.

The appearing party represented as stated here above, declares that from now on the company Buy-Out CE 2 Beteiligungs-Management GmbH is the owner of 969,000 (Nine Hundred and Sixty Nine Thousand) class A shares of Central European Growth IV S.C.A., SICAR, being 96.9% (Ninety-six point Nine percent) of the Company's total share capital.

As a consequence of the increase of the share capital, the article 7.1 (c) of the articles of association of the Company will henceforth have the following wording:

"The Company was incorporated with a subscribed share capital of EUR 31,000.- (Thirty One Thousand euros). Currently, the share capital of the Company is set at EUR 1,000,000.- (One Million euros) divided into 1 (One) Management share of no par value and 999,999 (Nine Hundred Ninety Nine Thousand Nine Hundred Ninety Nine) Class A Shares of no par value. The Management Share is fully subscribed, issued and paid in as well as 30,999 (Thirty Thousand Nine Hundred Ninety Nine) Class A Shares upon incorporation of the Company. The Class A Shares subscribed during subsequent closings are issued at the subscription price of EUR 1.- (One euro) per share or at the net asset value per share, whichever is greater and a respective share premium if need to be. No other Management Share will be issued."

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of this increase of capital are estimated at approximately EUR 7,700.- (Seven Thousand Seven Hundred euros).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-troisième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Mlle Gaëla Conrad, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «Central European Growth IV Management S.à r.l.», associé commandité (le «GP») «Central European Growth IV S.C.A., SICAR», société en commandite par actions ayant la forme d'une société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, RCS Luxembourg B 132.104 (la «Société»),

en vertu d'une procuration donnée par le GP de ladite société le 5 septembre 2008,

laquelle procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec lui.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

La Société a été constituée le 21 septembre 2007 sous la dénomination sociale de Growth Central Europe IV S.C.A., SICAR ayant son siège social à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C - n ° 2303 en date du 15 octobre 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés par-devant le notaire instrumentant, par acte notarié le 7 mars 2008, publié au Mémorial C - n ° 1498 en date du 17 juin 2008.

Laquelle Société a actuellement un capital social souscrit et entièrement libéré de EUR 31.000,- (Trente et Un Mille euros), représenté par 1 (Une) Action de Commandité sans mention de valeur nominale et 30.999 (Trente Mille Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf) Actions de la Classe A, chacune sans mention de valeur nominale.

L'article 7.2 des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«L'Associé Gérant Commandité peut créer des classes d'Actions conformément à la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, aux présents statuts et au Mémorandum. Le capital autorisé s'élève à 50.000.000,- (Cinquante Millions d'euros).»

En vertu de la prédite clause de l'article 7.2 des statuts de la Société, le GP a décidé dans ses résolutions datées du 25 août 2008 d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 969.000,- (Neuf Cent Soixante-Neuf Mille euros) pour porter son capital social de son montant actuel de EUR 31.000,- (Trente et Un Mille euros) à EUR 1.000.000,- (Un million d'euros) par l'émission de 969.000,- (Neuf Cent Soixante-Neuf Mille) nouvelles actions de la Classe A sans mention de valeur nominale et avec un prix de souscription de EUR 1,- (Un euro) chacune.

En conséquence, Mlle Gaëla Conrad, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire du GP, déclare que le GP accepte la souscription d'un montant total de 969.000,- (Neuf Cent Soixante Neuf Mille) nouvelles actions de la Classe A sans mention de valeur nominale et avec un prix de souscription de EUR 1,- (Un euro) chacune par la société Buy-Out CE 2 Beteiligungs-Management GmbH (anciennement Buy-Out CE 2 Beteiligungs-Management AG), ayant son siège social au 19-21 Mariahilfer Strasse, 1060 Vienne, Autriche et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés autrichien sous le numéro 291993 b. En considération de l'article 5(2) de la loi datée du 15 juin 2004 concernant les sociétés d'investissement en capital à risque, le montant souscrit pour les nouvelles actions de la Classe A a été libéré à hauteur de 5% (Cinq pourcent), à savoir un montant de EUR 48.450,- (Quarante-Huit Mille Quatre Cent Cinquante euros), payé en

numéraire par Buy-Out CE 2 Beteiligungs-Management GmbH, prénommée. La justification de la souscription de capital par Buy-Out CE 2 Beteiligungs-Management GmbH et du paiement de la somme de EUR 48.450,- (Quarante-Huit Mille Quatre Cent Cinquante euros) a été présentée au notaire instrumentant.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare qu'à présent la société Buy-Out CE 2 Beteiligungs-Management GmbH est le propriétaire de 969.000 (Neuf Cent Soixante-Neuf Mille) actions de la Classe A de Central European Growth IV S.C.A., SICAR représentant 96,9% (Quatre-Vingt-Seize virgule Neuf pourcent) du capital social de la Société.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7.1 (c) des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a été constituée avec un capital social souscrit de EUR 31,000 (Trente et un Mille euros). Actuellement, le capital social de la Société s'élève à EUR 1.000.000,- (Un Million d'euros) composé d'une (1) Action de Commandité sans mention de valeur nominale et 999.999 (Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf) Actions de Classe A sans mention de valeur nominale. L'Action de Commandité a été entièrement souscrite, émise et libérée ainsi que 30.999 (Trente Mille Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf) Actions de la Classe A lors de la constitution de la Société. Les Actions de la Classe A souscrites durant les closings ultérieurs sont émises au prix de souscription d'EUR 1,- (Un euro) par action ou à la valeur nette d'inventaire par action, quelqu'en soit l'importance avec une prime d'émission si besoin est. Aucune autre Action de Commandité ne sera émise.»

#### *Evaluation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 7.700,- (Sept Mille Sept Cents euros).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gaëla Conrad, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 septembre 2008. LAC/2008/39151. — Reçu quatre mille huit cent quarante-cinq euros.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008132383/202/141.

(080154612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

### **Engcap Lux MCD 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.087.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution écrite prise en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008 par l'associé de la société que la nomination de Florian SCHICK, né le 22 avril 1974 à Ehingen (Donau) Allemagne, demeurant professionnellement à Michelin House, 81 Fulham Road, London SW3 6RD, Grande-Bretagne, au poste de gérant de catégorie A, a été approuvée avec effet immédiat, en remplacement de Jérôme MOURGUE d'ALGUE.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 6 octobre 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2008133085/1337/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03172. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**GSLP I Offshore B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.748.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of September.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

GSLPI Offshore Investment Fund B, L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number MC-26085, acting through its general partner GS Loan Partners I Advisors, Ltd., here represented by Hassane DIABATE, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of GSLP I Offshore B S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B138748, incorporated by a deed of the undersigned notary on May 9, 2008, published in the Memorial C, number 1465 of June 13, 2008; the bylaws have been amended the last time by a deed of the undersigned notary on May 27, 2008, published in the Mémorial C, number 1614 of July 1st, 2008.

The appearing party, represented as afore said, requested the notary to draw up the following:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to remove with immediate effect the current managers from their office as managers of the company and to create the positions of "A Manager(s)" and "B Manager(s)"

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to modify the Company's signature rule so as to require (i) one manager's signature (of any class) for financial commitments equal to or less than EUR 10,000.- (TEN THOUSAND EURO) or any such contracts without any financial impact on the company and (ii) the joint signature of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager for financial commitments of more that EUR 10,000.- (TEN THOUSAND EURO).

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to explicitly provide in the company's bylaws that the company's Board of Managers may delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to remove from article 12 of the company's bylaws the second, third and fourth paragraphs so as to remove any direct references to an investment management agreement.

*Fifth resolution*

The sole shareholder resolves to amend and restate the article 10 of the company's bylaws so as to read as follows:  
" **Art. 10.** The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least five (5) members, who need not be shareholders.

The Board of Managers shall always be composed so that at least (i) one (1) manager be appointed among persons internal to GOLDMAN SACHS & CO (who shall be referred to as the «B Manager(s)») and (ii) one (1) manager appointed among persons not only internal to GOLDMAN SACHS & CO but also resident of the Grand Duchy of Luxembourg, (who shall be referred to as the «A Manager(s)»).

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers."

#### *Sixth resolution*

The sole shareholder decides to amend article 12 of the company's bylaws so as to read as follows:

" **Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney."

#### *Seventh resolution*

The sole shareholder decides to amend article 13 of the company's bylaws so as to read as follows:

" **Art. 13.** For financial commitments of more than EUR 10,000.- (TEN THOUSAND EURO) the company shall be bound by the joint signature of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager. For financial commitments equal to or less than EUR 10,000.- (TEN THOUSAND EURO) or any such contracts without any financial impact on the company, the company shall be bound by the sole signature of one (1) manager."

#### *Eighth resolution*

The sole shareholder decides to appoint, pursuant to the company's new article 10 the following persons:

##### *As A Managers:*

1. Christophe CAHUZAC, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on October 26,1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg;
2. Jean-Marc BISSOT Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on January 3,1967, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg;

##### *As B Managers:*

3. Michael FURTH, Managing Director, born in Geneva, Switzerland on April 29,1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;
4. Eric GOLDSTEIN, Managing Director, born in New York, United States of America, on June 4,1974, professionally residing at 85, Broad Street, New York, N.Y. 10004, United States of America;
5. Simon CRESSWELL, Managing Director, born in Perth, Australia, on June 14,1968, professionally residing at 133 Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GSLP I Offshore Investment Fund B, L.P, un partenariat exempt à responsabilité limitée constitué sous le droit des Iles Cayman, avec siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculé auprès du Registre des Partenariats Exempts à Responsabilité Limitée des Iles Cayman sous le numéro MC-26085, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GS Loan Partners I Advisors, Ltd., ici représenté par Hassane DIABATE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée GSLP I Offshore B S.à r.l., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro d'immatriculation B 138748, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 mai 2008, publié au Mémorial C, numéro 1465 du 13 juin 2008; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 27 mai 2008, publié au Mémorial C, numéro 1614 du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a demandé au notaire d'établir ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique décide de révoquer avec effet immédiat les gérants actuels de leur poste de gérants de la société et de créer les postes de «Gérant(s) A» et «Gérant(s) B»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier les règles de signature de la société de façon à demander (i) la signature d'un gérant (de toute catégorie) pour les engagements financiers inférieurs ou égaux à 10.000,- EUROS (DIX MILLE EUROS) ou pour tout contrat semblable sans impact financier sur la société et (ii) la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant A et d'un (1) Gérant B pour les engagements financiers de plus de 10.000,- EUROS (DIX MILLE EUROS).

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'explicitement prévoir dans les statuts de la société que le Conseil de Gérance de la société peut déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associée ou non, qui représentera/représenteront la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques, telles que déterminées par le Conseil de Gérance.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de supprimer dans l'article 12 des statuts de la société, les paragraphes deux, trois et quatre de façon à supprimer toute référence directe à une «convention de gestion de placement»

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'amender et de reformuler l'article 10 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est gérée par un Conseil de Gérance, qui sera composé d'au moins cinq (5) membres, qui peuvent ne pas être associés.

Le Conseil de Gérance devra toujours être composé de telle manière qu'au moins (i) un (1) gérant soit nommé parmi des personnes internes à GOLDMAN SACHS & CO (qui seront ci-après dénommé(s) le(s) «Gérant(s) B») et (ii) un (1) gérant nommé parmi des personnes non seulement internes à GOLDMAN SACHS & CO mais également résidentes du Grand- Duché de Luxembourg, (qui seront ci-après dénommé(s) le(s) «Gérant(s) A»).

Les Gérants seront nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée déterminée ou indéterminée. L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer les gérants ad nutum, à tout moment.

Le Conseil de Gérance élit parmi ses membres un directeur; en cas d'absence du directeur, un autre gérant peut présider l'assemblée.

Tout gérant qui ne peut pas participer à une assemblée peut déléguer par lettre, télex, fax ou télégramme à un autre membre du Conseil le pouvoir de le représenter à l'assemblée et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à la procédure de réunion du Conseil de Gérance par l'intermédiaire d'un dispositif de communications (intégrant un téléphone ou un système de vidéo conférence) qui permet à tous les

autres membres du Conseil de Gérance présents à une telle réunion (s'ils le sont en personne, ou par procuration, ou par l'intermédiaire d'un tel dispositif de communications) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment est réputé présent en personne à une telle réunion, est compté dans le calcul du quorum, et est autorisé à voter sur les questions examinées à une telle réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent aux procédures d'une réunion du Conseil de Gérance par l'intermédiaire d'un tel dispositif de communications doivent ratifier leurs votes ainsi exprimés en signant une copie du procès verbal de la réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président, ou de tout tiers délégué par lui ou de n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées valides et effectives comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur des procès-verbaux signés par tous les membres qui ont participé à la délibération.

Des copies ou extraits de tels procès verbaux à produire lors de procédures judiciaires ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux des gérants.»

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide d'amender l'article 12 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants, qui seront appelés 'Managing Director(s)'. »

Le Conseil de Gérance peut aussi déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associée ou non, qui représentera/représenteront individuellement ou conjointement la société pour des transactions spécifiques telles que déterminées par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, désigné conformément aux dispositions du paragraphe précédent, peut donner mandat, par sa seule signature, afin de déléguer un pouvoir spécial à un agent ad hoc de la société pour représenter individuellement la société à des fins spécifiques telles que définies dans le mandat."

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide d'amender l'article 13 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** Pour les engagements financiers de plus de 10.000,- EUROS (DIX MILLE EUROS), la société est liée par la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant A et d'un (1) Gérant B. Pour les engagements financiers inférieurs ou égaux à 10.000,- EUROS (DIX MILLE EUROS) ou pour tout contrat de ce type sans aucune incidence financière sur la société, la société est liée par la seule signature d'un (1) gérant.»

#### *Huitième résolution*

L'associé unique décide de nommer, conformément au nouvel article 10 des statuts de la société, les personnes:

##### *En tant que Gérants A:*

1. Christophe CAHUZAC, 'Managing Director', né à Saint- Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement au 9-11, Grand- Rue, L-1661, Luxembourg;

2. Jean-Marc BISSOT, 'Managing Director', né à Saint- Mard, Belgique, le 3 janvier 1967, demeurant professionnellement au 9-11, Grand- Rue, L-1661, Luxembourg;

##### *En tant que Gérants B:*

3. Michael FURTH, Managing Director, né à Genève, Suisse le 29 avril 1968, demeurant professionnellement au 133 Fleet Street, Peterborough Court, EC4A 2BB Londres, Grande Bretagne;

4. Eric GOLDSTEIN, Managing Director, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 4 juin 1974, demeurant professionnellement au 85, Broad Street, New York, New York, 10004 Etats-Unis d'Amérique;

5. Simon CRESSWELL, Managing Director, né à Perth, Australie, le 14 juin 1968, demeurant professionnellement au 133 Fleet Street, Peterborough Court, EC4A 2BB Londres, Grande Bretagne;

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38417. — Reçu € 12.- (douze euros).

*Le Receveur ff.* (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008132319/212/220.

(080154868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**DLJ Mojito Luxco 2 GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.422.

In the year two thousand eight, the 18th day of September,  
before M<sup>e</sup> Delvaux notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of DLJ Mojito Luxco 2 GP, a private limited liability company, société à responsabilité limitée, with registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139422, with a statutory capital of EUR 12,500.- (the Company). The Company has been incorporated on May 14, 2008 pursuant to a deed of Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on the 9th of July 2008.

There appeared:

1. DLJ Offshore Partners IV, L.P., a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with M&C Corporate Services Limited,
2. DLJ Merchant Banking Partners IV (Pacific), L.P., a company incorporated under the laws of Ontario, Canada, having its registered office at c/o Cartan Limited, Box 48, Suite 4700, 66 Wellington Street West, Toronto-Dominion Bank Tower, Toronto, Ontario M5K 1E6, Canada, registered with Cartan Limited,
3. MBP IV Plan Investors, L.P. a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at c/o Quorum Services Limited, Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with Quorum Services Limited,

The appearing parties referred to above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders here represented by Société Européenne de Banque S.A., residing in 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of proxies given on September 17, 2008 and on September 18, 2008, Société Européenne de Banque being represented by Mr. Francesco MOGLIA and Christophe VELLE, employees, Luxembourg.

The proxies from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record:

- I. that the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.
- II. that the Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:
  1. waiver of the convening notices.

2. amendment of article seventeen of the articles of association of the Company by adding paragraph 17.5 which shall read as follows:

"The Company shall (i) elect to be treated as a partnership for U.S. federal income tax purposes and (ii) maintain capital accounts, and make allocations of items of income, gain, loss, deduction and credit, generally in accordance with Section 704 of the U.S. Internal Revenue Code (the "Code") and the Treasury regulations promulgated thereunder. MBP IV Plan Investors shall be the Company's "tax matters partner" as defined in Section 6231 of the U.S. Internal Revenue Code. The tax matters partner may, in its sole discretion, cause the Company to make, or refrain from making, any U.S. federal, state or local income or other tax elections.

In no event shall the Company participate in the establishment of a secondary market or the substantial equivalent thereof, as defined in U.S. Treasury Regulations Section 1.7704-1(c), for any securities that it issues ("Company securities"), or in the inclusion of any Company Securities on any such market or on an established securities market, as defined in U.S. Treasury Regulations Section 1.7704-1(b), and any transfers of Company Securities that are made on any such market shall be null and void."

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

As the entirety of the share capital of the Company is represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices. The Shareholders consider the Meeting as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend article seventeen by adding paragraph 17.5:

17.5 "The Company shall (i) elect to be treated as a partnership for U.S. federal income tax purposes and (ii) maintain capital accounts, and make allocations of items of income, gain, loss, deduction and credit, generally in accordance with Section 704 of the U.S. Internal Revenue Code (the "Code") and the Treasury regulations promulgated thereunder. MBP IV Plan Investors L.P. shall be the Company's "tax matters partner" as defined in Section 6231 of the U.S. Internal Revenue Code. The tax matters partner may, in its sole discretion, cause the Company to make, or refrain from making, any U.S. federal, state or local income or other tax elections.

In no event shall the Company participate in the establishment of a secondary market or the substantial equivalent thereof, as defined in U.S. Treasury Regulations Section 1.7704-1(c), for any securities that it issues ("Company securities"), or in the inclusion of any Company Securities on any such market or on an established securities market, as defined in U.S. Treasury Regulations Section 1.7704-1(b), and any transfers of Company Securities that are made on any such market shall be null and void.

There being no further business the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de DLJ Mojito Luxco 2 GP, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en cours d'enregistrement au registre de commerce et des sociétés, constitué par acte notarié en date du 14 mai 2008 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société), et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 9 juillet 2008.

Ont comparu:

1. DLJ Offshore Partners IV, L.P., une société régie par les Cayman Islands, dont le siège social se situe à c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au M&C Corporate Services Limited,

2. DLJ Merchant Banking Partners IV (Pacific), L.P., une société régie par les Ontario, Canada, dont le siège social se situe à c/o Cartan Limited, Box 48, Suite 4700, 66 Wellington Street West, Toronto-Dominion Bank Tower, Toronto, Ontario M5K 1E6, Canada, inscrite au Cartan Limited,

3. MBP IV Plan Investors, L.P., une société régie par les Bermuda, dont le siège social se situe à c/o Quorum Services Limited, Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermuda, inscrite au Quorum Services Limited,

ici représentés par Société Européenne de Banque, demeurant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu de procurations données le 17 septembre 2008 et le 18 septembre 2008, elle-même représentée par M. Francesco MOGLIA et Christophe VELLE, employés, Luxembourg.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le comparant et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation; et

2. Modification de l'article 17 des Statuts en ajoutant le paragraphe 17.5 devant lire comme suit:

17.5 "La société doit (i) déclarer que elle souhaite être qualifiée comme une société de personne (partnership) pour des raisons fiscales sous la loi fédéral des Etats Unis et (ii) que elle maintient les acomptes de capital, et que elle fait des allocations de revenu, profit, perte, déduction et crédit, conformément à la Section 704 du Code Interne des revenus (le "Code") et les règlements de finance promulgués. MBP IV Plan Investors doit être l' "associé sur les questions d'impôts" de la Société, comme définit par la section 6231 du Code Interne des revenus. L'associé sur les questions d'impôts peut,

à sa discrétion, amener la Société à faire ou à s'abstenir de faire l'un de quelconque choix de revenu ou d'impôts au niveau fédéral, étatique ou local.

La Société ne peut en aucun cas participer à l'établissement d'un marché secondaire ou l'équivalent substantiel de celui-ci comme définit par les règlements de finance Section 1.7704-1(c), pour l'un de quelconque des titres qu'elle émet ("Titres de la Société"), ou à l'inclusion de l'un de quelconque des titres sur un marché ou sur un marché de titres établi, comme définit par les règlements de finance Section 1.7704-1(b), et l'un de quelconque des transferts des titres de la Société qui sont opérés sur n'importe quel marché sont nuls et non avenues."

Après avoir revu l'ordre du jour, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article dix-sept, en ajoutant le paragraphe 17.5:

17.5 "La société doit (i) déclarer que elle souhaite être qualifiée comme une société de personne (partnership) pour des raisons fiscales sous la loi fédéral des Etats Unis et (ii) que elle maintient les acomptes de capital, et que elle fait des allocations de revenu, profit, perte, déduction et crédit, conformément à la Section 704 du Code Interne des revenus (le "Code") et les règlements de finance promulgués. MBP IV Plan Investors L.P. doit être l' "associé sur les questions d'impôts" de la Société, comme définit par la section 6231 du Code Interne des revenus. L'associé sur les questions d'impôts peut, à sa discrétion, amener la Société à faire ou à s'abstenir de faire l'un de quelconque choix de revenu ou d'impôts au niveau fédéral, étatique ou local.

La Société ne peut en aucun cas participer à l'établissement d'un marché secondaire ou l'équivalent substantiel de celui-ci comme définit par les règlements de finance Section 1.7704-1(c), pour l'un de quelconque des titres qu'elle émet ("Titres de la Société"), ou à l'inclusion de l'un de quelconque des titres sur un marché ou sur un marché de titres établi, comme définit par les règlements de finance Section 1.7704-1(b), et l'un de quelconque des transferts des titres de la Société qui sont opérés sur n'importe quel marché sont nuls et non avenues."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes mentionnées ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. MOGLIA, Ch. VELLE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 septembre 2008. LAC/2008/38485. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

*Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.*

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/10/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008133322/208/146.

(080155761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Institut Financier Européen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 38.180.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008133008/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05387. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Ema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 76.295.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008133012/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05377. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080155414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Ema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 76.295.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008133013/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05374. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080155408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Lodestone Management Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 112.015.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 avril 2008*

Après délibération, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Est nommée administrateur pour une période de six ans:

Mme Kirsten Vasey, résidant Quellenweg 9, CH-8845 Studen, Suisse.

- Est nommé administrateur pour une période de six ans:

M. Rolf Schläpfer, résidant Felsenstrasse 39, CH-8832 Wollerau, Suisse.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Lucien Voet / Maria Keersmaekers / Luc Lesire

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008133150/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04101. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080155325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**G Force S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 109, rue des Maraîchers.  
R.C.S. Luxembourg B 58.779.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133028/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04618. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080155283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Ava Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.  
R.C.S. Luxembourg B 54.778.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

*Pour la société*  
Fiduciaire PKF Weber et Bontemps  
*Experts comptables et fiscaux*  
*Réviseurs d'entreprise*  
Signatures

Référence de publication: 2008133017/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05403. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Ava Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.  
R.C.S. Luxembourg B 54.778.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

*Pour la société*  
Fiduciaire PKF Weber et Bontemps  
*Experts comptables et fiscaux*  
*Réviseurs d'entreprise*  
Signatures

Référence de publication: 2008133018/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05404. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Analix Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.  
R.C.S. Luxembourg B 99.933.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 8 septembre 2008*

Les administrateurs de la société anonyme ANALIS Luxembourg SA ont pris la résolution suivante:

1. Les administrateurs décident de nommer Monsieur Olivier Borceux, demeurant Chemin de Michelberg, 1 à B-6790 AUBANGE au poste de Président du Conseil d'Administration, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme  
*Pour ANALIS Luxembourg S.A.*  
VO CONSULTING LUX sa  
4, rue d'Arlon, L-8399 Luxembourg  
*Bureau d'expertise comptable*  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008133079/1427/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Preventest Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 102.711.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

*Pour la société*

PKF WEBER ET BONTEMPS

*Experts comptables et fiscaux*

*Réviseurs d'entreprise*

Signatures

Référence de publication: 2008133023/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05397. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Tango Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 72.203.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 octobre 2008 de TANGO SERVICES SA («la Société») que:

*Première résolution*

L'associée unique décide de nommer aux fonctions d'administrateur de la Société Monsieur Didier BELLENS, né le 9 juin 1955 à IXELLES, employé privé, demeurant à B-1160 AUDERGHEM. Avenue Louis Vercauteren, 25.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de nommer aux fonctions d'administrateur de la Société Monsieur Grégoire DALLEMAGNE, né le 19 décembre 1972 à Charleroi, employé privé, demeurant à B-1150 BRUXELLES, Montagne des Ombres 6-8.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de fixer la durée des mandats respectifs de Messieurs Didier BELLENS et Grégoire DALLEMAGNE jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour TANGO SERVICES SA*

Maître Myriam BRUNEL

*Mandataire*

Référence de publication: 2008133156/2675/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05691. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Locapress S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.987.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *LOCAPRESS SA*

Signature

Référence de publication: 2008133030/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00406. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Ellerston Global Equity Managers (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 21.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.252.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Cândida Gillespie

Gérante

Référence de publication: 2008133031/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05015. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Glenelg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.400.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 9 septembre 2008*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- acceptation de la démission de Catherine KOCH en tant que gérant de la société avec effet au 25 août 2008;
  - nomination de Luca GALLINELLI, né le 6 mai 1964 à Firenze (Italie) ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet au 25 août 2008, pour une durée indéterminée;
- De telle sorte que le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:
- \* Gérant: Luca GALLINELLI, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;
  - \* Gérant: Rober SMITH, ayant son adresse professionnelle au P.O. Box N-7776, Box 138, Nassau, Bahamas;
- transfert du siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.10.2008.

Pour *GLENELG INVESTMENTS S.A R.L.*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008133186/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05501. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Dory 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.299.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2008133032/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05263. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Andaes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.410.

—  
Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008133036/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05327. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Alternative Approach SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.714.

—  
**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2008, enregistré à Luxembourg A.C., 6 octobre 2008, LAC/2008/40443, que les actionnaires de la Société d'investissement à capital variable «Alternative Approach Sicav» en liquidation, avec siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.714, constituée suivant acte notarié de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch à l'époque, le 26 janvier 2006, et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 304 daté du 10 février 2006.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 362 page 17341 en date du 12 février 2008.

Les livres et documents sociaux resteront déposés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.  
Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2008133175/242/23.

(080155699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Panker Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.999.

—  
Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

126671

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008133037/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05325. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Les Eoliennes SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.672.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008133038/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04972. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Tango Mobile S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 59.560.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 octobre 2008 de TANGO MOBILE SA («la Société») que:

*Première résolution*

L'associée unique décide de nommer aux fonctions d'administrateur de la Société Monsieur Didier BELLENS, né le 9 juin 1955 à IXELLES, employé privé, demeurant à B-1160 AUDERGHEM, avenue Louis Vercauteren, 25.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de nommer aux fonctions d'administrateur de la Société Monsieur Grégoire DALLEMAGNE, né le 19 décembre 1972 à Charleroi, employé privé, demeurant à B-1150 BRUXELLES, Montagne des Ombres, 6-8.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de fixer la durée des mandats respectifs de Messieurs Didier BELLENS et Grégoire DALLEMAGNE jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TANGO MOBILE SA

Maître Myriam BRUNEL

Mandataire

Référence de publication: 2008133155/2675/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05695. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**S.E.I.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.635.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2008.  
Paul BETTINGEN  
Notaire

Référence de publication: 2008133071/202/12.

(080155269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Brondi Finanziaria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 49.927.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.  
Martine SCHAEFFER  
Notaire

Référence de publication: 2008133078/5770/12.

(080155229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Vivinvest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.  
R.C.S. Luxembourg B 114.590.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 8 septembre 2008*

Les administrateurs de la société anonyme VIVINVEST SA ont pris la résolution suivante:

1. Les administrateurs décident de nommer Monsieur Olivier Borceux, demeurant Chemin de Michelberg, 1 à B-6790 AUBANGE au poste de Président du Conseil d'Administration, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme  
Pour VIVINVEST SA  
VO CONSULTING LUX S.A., Bureau d'expertise comptable  
4, rue d'Arlon - L-8399 Windhof  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008133080/1427/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05342. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Logtex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 63.399.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 mai 2008*

1. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes ont été reconduits et viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2008.  
Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008133101/1089/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06324. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---